

Département de l'Eure

Arrondissement des ANDELYS

Canton de LOUVIERS - NORD

MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DB 03 séance 6 du 19/12/2022**

Date de convocation : le 22 décembre 2022

Date d'affichage : le 22 décembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Dont pouvoir (s) : 2

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-SIX DECEMBRE A HUIT heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Françoise COHAN, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoir de : Frédéric BESNARD Jean-Charles DUPONT et de Bernard LEBOEUF à Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

Absents excusés : Bernard LEBOEUF et Frédéric BESNARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Céline RECHER

DECISION MODIFICATIVE n°2 ANNULE BD03 SEANCE 6 DU 19/12/2022

Madame Sanchez indique que lors de la séance précédente, il y a eu un oubli de vote sur une ligne.

De ce fait, il convient de modifier la décision modificative initiale en raison de l'erreur de plume pour régulariser la situation.

Rapporteur : **Madame la Maire**

La décision modificative s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie financière rappelée lors du vote du budget primitif, à savoir la préservation d'une épargne solide et le soutien à un programme d'investissement ambitieux et responsable.

VU les articles L1612-12, L2121-14, L2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif voté lors de la séance 2 du 06/04/2022 ;

VU l'affectation de résultat de l'exercice 2021,

Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
11	6156	maintenance	7 500,00 €	259,78 €	
		TOTAL CH.11		259,78 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
65	6542	créances éteintes		467,03 €	
		TOTAL CH.65		467,03 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
		TOTAL DM		726,81 €	
		TOTAL DF : BP + DM = NV BUDGET	743 303,06 €	726,81 €	744 029,87 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
002		RESULTAT D EXPLOITATION REPORTE	85 100,18 €	726,81 €	
		TOTAL 002		726,81 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
		TOTAL DM		726,81 €	
		TOTAL : BP+DM + NV BUDGET	743 303,06 €	726,81 €	744 029,87 €

2. **SECTION D'INVESTISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT** annule et remplace envoi précédent
Explications : Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au 001 doit être comptabilisé en dépense et non en recette car celui-ci est un déficit : en effet, il s'agit d'un déficit de 192.99€ lié à la dissolution du SIEP en 1996.

chapitre	article	libelle	MONTANT BUDGET	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	VOTES
DEPENSES INVESTISSEMENT					
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté			192,99 €	
			TOTAL 001	192,99 €	
020	020	DEPENSES IMPREVUES	3 868,56 €	- 1 172,86 €	
			TOTAL CH.020	- 1 172,86 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
204	2041582	BATIMENT ET INSTALLATION		356,97 €	
			TOTAL CH.204	356,97 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
21	2121	PLANTATION ARBRES ARBUSTES		622,90 €	
			TOTAL CH.21	622,90 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
23	2313	CONSTRUCTION - MARCHÉ ECOLE		974 394,31 €	
			TOTAL CH.23	974 394,31 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
			TOTAL DM	974 394,31 €	
TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2022			288 003,65 €	974 394,31 €	1 262 397,96 €
RECETTES INVESTISSEMENT					
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté			192,99 €	
			TOTAL 001	192,99 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
13	1341	DOTATION EQUIPEMENT - DETR	4 882,00 €	221 559,00 €	
	1323	DEPARTEMENT		193 650,00 €	
	13251	GFP DE RATTACHEMENT - AGGLO	31 230,76 €	185 909,11 €	
			TOTAL CH 13	601 118,11 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
16	1641	EMPRUNT FCTVA EMPRUNT	36 712,70 €	159 839,64 €	
				213 436,56 €	
			TOTAL CH 16	373 276,20 €	10 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE, 00 ABSENTION
			TOTAL DM	974 394,31 €	
TOTAL : BP + DM = NV BUDGET 2022			288 003,65 €	974 394,31 €	1 262 397,96 €

Le conseil Municipal avec 10 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 Abstention après avoir voté par chapitre décide :

- D'adopter les décisions modificatives représentées dans les tableaux, ci-dessus, pour l'exercice 2022 :
- A savoir + 726.81€ en section de fonctionnement
- A savoir +974 394.31€ en section d'investissement

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :